

SUD OUEST.fr

Charente : une péniche échouée sur un banc de sable à Jarnac

Abonnés.



Avec 30 tonnes par mois VDLV est le deuxième plus gros producteur d'e-liquide en France. PHOTO CLAUDE PETIT/« SO »

première marque française proposant uniquement des arômes naturels, et Cirkus, qui intègre aussi des arômes de synthèse, VDLV est présent dans 1800 des

3 000 boutiques que compte la France, pays où l'on recense actuellement 3 millions de vapoteurs réguliers... Contre 14 millions de fumeurs.

Une aubaine pour la tabaculture ?

En 2017, la société VDLV a fait le choix de maîtriser son approvisionnement de nicotine (produit qui, contrairement à beaucoup d'idées reçues, s'il provoque bien une addiction, n'est pas cancérigène) en travaillant avec des tabaculteurs locaux en manque de débouchés. Soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine, la société a effectué, avec une équipe d'ingénieurs agronomes de Bergerac (24) une expérimentation sur cinq hectares pour mettre au point un tabac fortement dosé en nicotine. Il faut 30 à 40 kilos de feuilles de tabac pour obtenir 1 litre de nicotine pure. L'extraction est effectuée dans l'usine de Cestas, en Gironde, via un procédé permettant de ne pas utiliser de solvants chlorés, contrairement à ce qui se fait en Chine, en Inde et aux États-Unis, les premiers producteurs mondiaux de nicotine.

Sous l'impulsion de leur fille, Julie, les tabaculteurs de Mondane (24), la famille Pelet, figure parmi les premiers à avoir tenté l'expérience. « Cette culture du tabac réservée à la nicotine de la vape m'offre une vraie source de rémunération intéressante », confiait Julie Pelet à « Sud Ouest » en juin 2019. Visiblement, ce programme agronomique innovant n'a pas tardé à séduire d'autres producteurs. Désormais, 52 tabaculteurs de Dordogne, Auvergne, Charente et Corrèze cultivent pour VDLV. L'été dernier, 62 hectares ont été récoltés.

Cette nicotine locale est désormais intégrée dans la totalité de la production d'e-liquide nicotiné des marques de VDLV, que sont Vincent dans les vapes et Cirkus.



52 tabaculteurs fournissent VDLV. PHOTO CLAUDE PETIT/« SO »

24 HEURES EN RÉGION



BORDEAUX

400 fidèles réclament le retour de la messe

Les dimanches se suivent et se ressemblent, au pied de la cathédrale Saint-André, place Pey-Berland, à Bordeaux. 400 personnes y étaient réunies, hier matin, pour réclamer le retour de la messe. Deux banderoles ornaient les grilles de la cathédrale : « Stop à la dictature sanitaire » ou « Rendez-nous la messe ». Ces fidèles ont répondu, pour le deuxième dimanche de suite, à l'appel du groupe Facebook « Pour la messe Bordeaux », organisateur de la manifestation. Une initiative qui s'ins-

crit au sein d'un mouvement national, et qui est notamment soutenue par des groupes catholiques comme Civitas. Si l'évêché est plutôt friereux sur ce type de démonstrations, les participants n'en ont cure. Beaucoup de familles et quelques prêtres en soutane ont écouté la prise de parole dénonçant « la grande offense » faite aux catholiques. PHOTO G. BONNAUD/« SO »

LOT-ET-GARONNE

Un chasseur retrouvé mort

Un homme a été retrouvé mort, hier après-midi, sur la commune de Layrac, en Lot-et-Garonne. L'individu, un chas-

seur âgé de 68 ans, avait disparu depuis la fin de matinée. Un examen du corps va être pratiqué en début de semaine. L'enquête, diligentée par les gendarmes de la compagnie d'Agen, se dirigerait vers un malaise cardiaque.

LANDES

Accusé d'avoir violé une femme sur le parking d'une boîte de nuit

La dernière session de la cour d'assises des Landes de cette année 2020 débute aujourd'hui, à Mont-de-Marsan. Dans le box, un homme de 27 ans, accusé du viol d'une jeune femme, d'un an sa cadette. Les faits remontent au 10 mars 2013. L'accusé et la victime, mis en contact par une connaissance commune, décident de passer la soirée dans une boîte de nuit d'Hossegor. C'est sur le parking de la boîte de nuit que l'homme aurait violé la jeune femme, au petit matin, alors qu'elle s'était endormie sur la banquette arrière de sa voiture. L'homme avait reconnu les faits en garde à vue. Un premier jugement avait déjà été prononcé en janvier 2018 mais l'accusé était absent à son procès. Depuis, il a été retrouvé et sera de nouveau jugé dès aujourd'hui. Les jurés ont trois jours pour se forger une intime conviction.



Du 23 novembre au 23 décembre 2020*

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

SUR LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DE SNCF RÉSEAU RELATIVE À LA PROTECTION DES PERSONNES LORS DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Pour prendre connaissance et donner votre avis sur les propositions de SNCF Réseau, élaborées à partir des contributions d'élus locaux et de représentants associatifs, connectez-vous à l'adresse :

<https://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation>

La synthèse des observations recueillies, ainsi que la charte formalisée seront adressées pour approbation aux préfets de département et publiées sur le site internet de SNCF Réseau.

Cédric Photos - MédiaImage SNCF - SNCF RÉSEAU/CAPA Photos/Jean-Christophe VERHAEGEN

*En application des dispositions du décret EGALIM n°2019-1500 du 27 décembre 2019.

SNCF
RÉSEAU